



SG/CPG

le 17 octobre 2016

## Compte rendu succinct du Conseil Municipal du lundi 10 octobre 2016

*Madame le Maire accueille Monsieur François PAPIN du service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, venu présenter la Charte Forestière de Territoire.*

*Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 28*

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2016

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 5 septembre 2016**

Madame le Maire fait part de ses observations.  
Les observations de Monsieur LUMINEAU sont prises en compte.  
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2016 est validé pour diffusion.

#### **01- Charte Forestière de Territoire – Proposition de validation des actions retenues par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, désigne Monsieur PREAU comme élu référent pour être le relai auprès des élus, de la population et des agents techniques ainsi que pour participer au Comité de Suivi et d'Evaluation des actions de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Pouzauges.

### FINANCES

#### **1- Subventions 2016 – Association des Entreprises de Pouzauges – Animations de Noël**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 300,00 € à l'Association des Entreprises de Pouzauges pour les animations de fin d'année.

### PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

#### **2 et 3 – Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions**

##### **Délibération n°2 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050,00 € à Monsieur BERTEAU, au titre de ses travaux de toiture dans le cadre du programme Label B Bien-Être.

##### **Délibération n°3 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 500,00 € à Monsieur BERTEAU, au titre de ses travaux de façade dans le cadre du programme de travaux de ravalement avec application d'enduit traditionnel.

### TERRAINS

#### **4- Vente de la propriété située au n°27 rue de l'Aubépin – Exercice du Droit de Prémption Urbain de la Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'exercer le Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune, à l'occasion de la vente de la parcelle AM n°37, sise au n°27 de la rue de l'Aubépin et qui a fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- décide d'acquérir cette parcelle au prix total de 35 900,00 € (32 400,00 € prix nets vendeur + 3 500,00 € de commissions) ; les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune et les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2016,
- et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir dont notamment l'acte authentique.

#### **5- Acquisitions de terrains rues du Gué et du Bourg Belard**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir, à l'euro symbolique, l'ensemble des parcelles AB 711, AB 713, AB 715, AB 717, d'une surface totale de 60 m<sup>2</sup> ; les frais de notaires seront à la charge de la Commune,
- et autorise Madame le Maire à signer les actes authentiques correspondants.

#### **6 et 7- Vente de terrains communaux rue du Vieux Bourg**

##### **Délibération n°6 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de vendre à Madame JADAUD et Monsieur AUGER, environ 1 477 m<sup>2</sup> provenant d'une partie de la parcelle AH 348, de la totalité de la parcelle AH 175 et d'une partie de la parcelle AH 174 au prix de 22,00 € le m<sup>2</sup> et pour un montant maximal de 32 500,00 € nets vendeurs,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir notamment le compromis de vente et l'acte notarié.
- décide de prendre en charge les frais de bornage,

##### **Délibération n°7 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de vendre, à titre exceptionnel, à Madame et Monsieur BODIN, environ 656 m<sup>2</sup> à prélever sur une partie de la parcelle AH 348, au prix de 20,00 € le m<sup>2</sup>, étant entendu que cette partie de terrain ne bénéficiera pas des travaux de viabilisation engagés par la Commune,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir notamment le compromis de vente et l'acte notarié,
- décide de prendre en charge les frais de bornage.

## **ASSAINISSEMENT**

#### **8- Diagnostic du système d'assainissement – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour la réalisation du diagnostic assainissement de la Commune.

## **SPORT**

#### **9- Piste d'athlétisme synthétique**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants 21 voix pour et 7 absentions, décide la réalisation d'une piste d'athlétisme synthétique.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**

#### **10- Révision simplifiée des statuts – Mise en conformité avec la Loi NOTRe**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la révision simplifiée des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, portant sur la mise en conformité avec la Loi NOTRe.

*Madame le Maire lève la séance à 21 h 00.*

**L'intégralité du procès-verbal de cette séance  
sera consultable sur le site internet de la Commune  
après validation par le Conseil Municipal  
lors de sa réunion du 14 novembre prochain.**